RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2020 sous le numéro de dépôt 12004

Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 22 SEP. 2020
Numéro : 12004

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 08 JUIN 2020

RESOLUTION APPROUVANT LES COMPTES CONSOLIDES

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis selon les normes françaises, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

assurance

Carma

SA au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies
- 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

Rapport de gestion au 31 décembre 2019

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JUIN 2020

Chers actionnaires,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice qui a commencé le 1er janvier 2019, soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019, et vous demander d'approuver les résolutions que nous vous proposons.

Table des matières

1 Informations économiques 4
1.1 Faits marquants 4
1.2 Situation de la société durant l'exercice écoulé (article L232-1 II du code de commerce) 5
1.2.1 COMPTES SOCIAUX 5
1.2.2 COMPTES CONSOLIDES 8
1.3 Affectation du résultat et dividendes (article 243 bis du code général des impôts) 10
1.4 Dispositions de l'article L225-100-1 I du code du commerce 10
1.4.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires 10
1.4.2 Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel 10
1.4.3 Description des principaux risques et incertitudes 13
1.4.4 Indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie 14
1.5 Activités en matière de recherche et développement (article L232-1 II du code du commerce) 14
1.6 Succursales existantes (article L232-1 II du code du commerce) 14
1.7 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (article L233-6 du code du commerce) 14
1.8 Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (article R225-102 du code du commerce) 14
1.9 Évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (article L232-1 II du code du commerce) 14
1.9.1 Progrès réalisés et difficultés rencontrées 14
1.9.2 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir 15
1.9.3 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice 15

2 Informations juridiques 16
2.1 Informations visées à l'article L225-102 du code de commerce 16
2.2 Opérations de rachat d'actions (article L225-211 al. 2 du code du commerce) 16
2.3 Aliénations d'actions (article R233-19 al. 2 du code du commerce) 16
2.4 Actionnariat (article L233-13 du code du commerce) 16
2.5 Approbation des dépenses fiscalement non déductibles visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts 16
2.6 Délais de paiements clients et fournisseurs (article L441-14 al.1 du code de commerce) 16
2.7 Montants des prêts à moins de 2 ans octroyés à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant (article L511-6 3°bis alinéa 2 du code monétaire et financier) des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L511-6 3 bis du code monétaire et financier 17
2.8 Pratiques anticoncurrentielles (article L464-2 al. 5 du code de commerce) 17
2.9 Conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce 17

3 Informations sociales, sociétales et environnementales 17
3.1 Informations sur les conséquences sociétales et environnementales, prévues par la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF), visées à l'article L225-102-1 du code de commerce 17
3.2 Informations visées à l'article L225-102-2 du code de commerce relatif aux installations présentant un danger particulièrement important pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement 17

4 Informations diverses 17
4.1 Situation des mandats des commissaires aux comptes 17
4.2 Situation des mandats des administrateurs 18
4.3 Situation des mandats des dirigeants 18
4.4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 18

1 Informations économiques

1.1 Faits marquants

L'année 2019 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

- Des primes acquises Carma 2019 qui sont en progression de 1,0 % comparé à l'an passé, avec :
 - une progression de 3,2 % par rapport à 2018 des primes acquises de l'activité IARD (assurance Auto, habitation et assurance de personne) avec la dynamique soutenue de l'activité à distance et la baisse de l'attrition ;
 - une évolution de + 1,1 % des primes acquises de l'activité assurance intégrée aux services financiers, avec la poursuite du développement des assurances en inclusion et en option de la Carte Pass Carrefour Banque ;
 - une progression de 5,8 % des primes acquises des garanties d'assurance affinitaires Retail avec la poursuite du développement des ventes des assurances remplacement (Casse, vol et panne), scolaire et chien-chat ;
 - Une baisse de - 5,7 % des primes acquises des garanties de protection individuelle avec la mise en run-off de la majorité de nos gammes de produit.

- La mise en place d'un dispositif de mise en relation sur l'activité IARD dans le cadre du lancement du « pôle services » en hypermarché :
 - développement d'une application tablette pour les conseillers services financiers et « pôle services » permettant d'enregistrer les demandes de mise en relation ;
 - mise en place de rappel client, soit immédiat, soit sur rendez-vous, au choix du client par le call center Lybernet sur demande de :
 - mise en relation - prise de rendez-vous : pour souscription d'une assurance auto, habitation, chien-chat, scolaire ou multi-nomade (coordonnées clients + créneaux souhaités de rappel) ;
 - mise en relation avec tarification express : envoi d'un e-mail au client avec estimation tarifaire et un lien vers une prise de rendez-vous téléphonique ;
 - mise en relation - service après-vente.

- Accord avec l'administration fiscale sur le contrôle fiscal de Carma concernant les exercices 2014 et 2015.

1.2 Situation de la société durant l'exercice écoulé (article L232-1 II du code de commerce)

1.2.1 COMPTES SOCIAUX

1.2.1.1 Compte de résultat

1.2.1.1.1 Compte de résultat technique

Produits

Primes acquises
Au titre de l'exercice 2019, la société a acquis 201.666 K€ bruts de cession contre 199.711 K€ en 2018, soit une augmentation de 1.955 K€ (+ 1 %).

Ainsi nous relevons que le montant de primes émises s'élève à 198.627 K€ contre 199.108 K€ en 2018, soit une baisse de - 481 K€.

La part de primes cédées aux réassureurs a augmenté de 1,2 % entre les 2 exercices, passant ainsi de 15.959 K€ à 16.152 K€, soit + 193 K€, lié à une légère augmentation des conditions de réassurance.

Ainsi, les primes nettes de réassurance s'élèvent à 185.514 K€ contre 183.761 K€ en 2018, en augmentation de 1 %.

Produits des placements alloués
La société enregistre 4.068 K€ de placements alloués en 2019 contre 2.629 K€ en 2018, soit une hausse à hauteur de 1.439 K€.

Autres produits techniques
La société comptabilise 380 K€ en 2019 contre 1.629 K€ en 2018, soit une baisse de - 77 % à hauteur de – 1.249 K€, principalement due à la modification des conditions contractuelles sur l'assurance emprunteurs en Espagne.

Charges

Charge des sinistres
La société estime la charge des sinistres brute de cessions à 98.694 K€ en 2019 contre 74.968 K€ en 2018, soit une hausse de 32 %, à hauteur de 23.726 K€. La part de sinistres cédés aux réassureurs passe de – 4.794 K€ en 2018 à - 10.413 K€ en 2019, contribuant ainsi à une augmentation de la charge nette des sinistres pour 88.280 K€ en 2019 contre 79.762 K€ en 2018 soit une hausse de 11 %, à hauteur de 8.518 K€. Cette hausse se traduit par une détérioration de la sinistralité en 2019.

Frais d'acquisition et d'administration
La société comptabilise 91.624 K€ de frais d'acquisition et d'administration en 2019 contre 95.977 K€ en 2018, soit une baisse de - 5 %. Ces frais correspondent principalement aux commissions versées à nos intermédiaires de commercialisation et de gestion des produits (dont le courtier Lybernet sur l'IARD).

Le taux de frais d'acquisition rapporté aux primes acquises brutes est stable à 39 % en 2019 (contre 41 % en 2018).

Résultat technique
Le résultat technique présente une baisse de - 32 %, à 8.460 K€ en 2019 contre 12.430 K€ en 2018.

1.2.1.1.2 Compte de résultat non technique

Produits des placements (cf. note sur produits des placements alloués)

Charge des placements
La charge des placements atteint 1.358 K€ contre 1.827 K€ en 2018, soit une baisse de - 26 % à hauteur de - 469 K€, due à la baisse des frais internes et externes des placements représentant - 353 K€ et à la baisse des pertes de réalisation des placements de – 56 K€.

Placements transférés
Confère supra.

Résultat net
Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 7.064 K€ contre 5.533 K€ en 2018, soit une hausse de 28 %, après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 4.042 K€ contre une charge d'impôt de 8.314 K€ en 2018.

1.2.1.2 Bilan

1.2.1.2.1 Actif

Immobilisations incorporelles nettes
Les actifs incorporels représentent 9.374 K€ en 2019 contre 11.676 K€ en 2018, soit une baisse de - 20 % à hauteur de - 2.302 K€ et sont constituées des développements informatiques nécessaires au développement de l'activité commerciale.

Placements
La société enregistre 260.624 K€ de placements en 2019 contre 260.509 K€ en 2018, soit une faible hausse à hauteur de 116 K€. La majorité de son portefeuille est constituée d'obligations cotées et d'OAT à hauteur de 178.041 K€. La société a également investi dans des placements sur fonds immobiliers et dans des parts d'OPCVM pour 14.869 K€.

Les titres de participation sur les filiales représentent 10.706 K€.

Les plus-values latentes sur le portefeuille sont de 14.277 K€. Les placements sont composés à 41 % de titres AA, l'échelle de notation financière allant de AA à BBB.

Part des réassureurs
Provisions pour primes non acquises
La société comptabilise 780 K€ de provisions pour primes non acquises en 2019, stable par rapport à 2018.

Provisions pour sinistres
Les provisions pour sinistres à charge des réassureurs sont de 58.393 K€ contre 53.902 K€ 2018, soit une hausse de 8 % à hauteur de 4.491 K€.

Créances
La société constate 13.672 K€ de créances contre 11.187 K€ en 2018, soit une hausse de 22 % à hauteur de 2.486 K€.

Autres actifs
La société estime ses autres actifs à 968 K€ contre 1.146 K€ en 2018, soit une baisse de - 16 % à hauteur de - 178 K€ correspondant aux actifs corporels.

Comptes de régularisation
La société a inscrit 21.027 K€ de comptes de régularisation en 2019 contre 23.045 K€ en 2018, soit une variation de - 9 %. Ces comptes sont composés essentiellement de frais d'acquisition reportés pour 17.510 K€ sur les garanties EPCS France et Espagne.

1.2.1.2.2 Passif

Capitaux propres
La variation des capitaux propres est essentiellement due au « report à nouveau » et au résultat de l'exercice 2019 (cf. supra résultat net de l'exercice) : ils passent de 104.397 K€ en 2018 à 111.460 K€ en 2019, soit une hausse de 7 %, à hauteur de 7.064 K€. Aucun dividende n'a été distribué en 2019.

Provisions techniques
Les provisions techniques sont essentiellement composées des provisions pour sinistres et des provisions pour primes non acquises.

Provisions pour sinistres
La société a constitué des provisions pour sinistres pour 137.851 K€ en 2019 contre 141.716 K€ en 2018 soit une baisse de - 3 % à hauteur de - 3.866 K€. Elles sont composées pour 137.156 K€ de PSAP affaires directes France.

Provisions pour primes non acquises
La société a constitué des provisions pour primes non acquises pour 48.871 K€ en 2019 contre 51.909 K€ en 2018 soit une baisse de - 6 % à hauteur de - 3.039 K€. Elles sont composées principalement pour 20.294 K€ de l'EPCS France et 20.059 K€ de l'EPCS Espagne.

Provisions pour risques et charges
La société valorise ces provisions à 4.822 K€ en 2019 contre 3.951 K€ en 2018. Cette variation est principalement due au reclassement en PRC des provisions pour rémunération variable à hauteur de 690 K€.

Autres dettes
La société comptabilise 42.892 K€ d'autres dettes pour 2019 contre 42.841 K€ en 2018, soit une légère hausse à hauteur de 51 K€. Les autres dettes sont principalement constituées :
- des dettes diverses pour 8.814 K€ comprenant notamment depuis 2017 la partie non libérée des placements immobiliers pour 1.456 K€ ;
- des dettes nées d'opérations d'assurance directe pour 8.980 K€, essentiellement composées par l'assurance des emprunteurs en Espagne et en France ;
- des dépôts reçus des assurés sur les garanties santé et IARD pour 8.882 K€ ;
- des dettes envers l'état et les organismes sociaux à hauteur de 6.262 K€.

Comptes de régularisation
La société constate 3.523 K€ de comptes de régularisation en 2019 contre 3.600 K€ en 2018, soit une baisse de - 2% à hauteur de - 78 K€, correspondant aux différences sur les prix d'acquisition des titres de placements.

1.2.2 COMPTES CONSOLIDES

1.2.2.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2019	2018	Var. en €	Var. en %
Primes émises		198,6	60,1	-	258,8	263,4	- 4,6	-1,8%
Variation des primes non acquises		3,0	-	-	3,0	0,6	2,4	404%
Primes acquises	Note 8.2	**201,7**	**60,1**	**-**	**261,8**	264,0	- 2,2	-1%
Produits d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-	-	0%
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités		-	-	0,9	0,9	0,9	0,0	1%
Autres produits d'exploitation		0,4	0,0	0,0	0,4	1,7	- 1,3	-76%
Produits financiers nets de charges	Note 7.1	6,7	0,3	-	7,0	4,3	2,6	60%
Total des produits d'exploitation courante		**208,7**	**60,5**	**0,9**	**270,0**	270,9	- 0,8	0%
Charges des prestations d'assurance	Note 7.2	- 100,9	- 10,13	- 0,1	- 111,1	- 85,2	- 25,9	30%
Charges ou produits nets de cession en réassurance		- 5,7	- 0,2	-	- 5,9	- 20,9	14,9	-72%
Charges d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-	-	0%
Charges des autres activités		- 4,7	6,4	-	- 1,7	- 1,9	- 0,2	-12%
Charges de gestion	Note 7.2	- 91,6	- 48,5	1,11	- 139,0	- 149,2	10,2	-7%
Total des charges d'exploitation courante		- **203,0**	- **52,4**	**1,0**	- **254,4**	- 253,3	- 1,0	0%
Résultat de l'exploitation courante		**5,7**	**8,1**	**1,8**	**15,7**	17,5	- 1,8	-11%
Transferts intersectoriels		7,1	- 6,4	- 0,63	-	0,0	- 0,0	0%
Résultat de l'exploitation courante économique		**12,8**	**1,6**	**1,22**	**15,7**	17,5	- 1,8	-11%
Autres produits nets		0,1	-	0,0	0,1	0,1	0,0	46%
Résultat exceptionnel	Note 7.3	- 0,6	-	0,1	- 0,5	- 2,0	1,5	-74%
Impôts sur les résultats	Note 7.4	- 4,2	- 0,5	- 0,5	- 5,2	- 4,9	- 0,3	5%
Résultat net des entreprises intégrées		**8,1**	**1,2**	**0,8**	**10,1**	10,7	- 0,6	-6%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					-	-	-	0%
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-	-	-	0%
Résultat net de l'ensemble combiné					**10,1**	10,7	- 0,6	-6%
Intérêts minoritaires					-	-	-	0%
Résultat net (part du Groupe)					**10,1**	10,7	- 0,6	-6%
Résultat par action (en euros)					0,0	0,0	- 0,0	-6%
Résultat dilué par action (en euros)					-	-		

En 2019, le résultat net du Groupe CARMA a diminué de - 6 %, passant ainsi de 10,7 M€ en 2018 à 10,1 M€ en 2019.

Le chiffre d'affaires a baissé de 2,2 M€, soit une baisse de - 1 %. Il est essentiellement composé de primes sur l'activité Non Vie à 77 %, les 23 % restant relevant de l'activité Vie. Entre les 2 exercices, cette diminution des primes acquises est due à l'activité Vie, tous produits confondus, à hauteur de 4,1 M€, soit – 1,6 %, non compensée par l'augmentation de 2 M€, soit 0,7 % sur l'activité Non Vie.

Le résultat de l'exploitation courante a diminué de - 11 %, dû à la baisse du chiffre d'affaires et à la hausse des charges de prestations d'assurance.

Le produit financier a augmenté de 2,6 M€ soit 60 % par rapport à l'an passé grâce à l'augmentation des profits provenant de la réalisation des placements et à la baisse des charges des placements constatées aussi bien sur les frais de gestion que sur les pertes réalisées.

1.2.2.2 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017	**23,27**	**12,78**	**52,79**	**8,21**	**97,05**
Mouvements sur l'année N-1	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	8,21	- 8,21	-
- Résultat N	-	-	-	10,68	10,68
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	11,21	-	-	11,21
- Autres mouvements	-	-	- 11,27	-	- 11,27
Situation au 31 décembre 2018	**23,27**	**23,99**	**49,73**	**10,68**	**107,67**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,68	- 10,68	-
- Résultat N	-	-	-	10,08	10,08
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	- 0,01	-	- 0,01
Situation au 31 décembre 2019	**23,27**	**23,99**	**60,40**	**10,08**	**117,73**

La variation des capitaux propres est essentiellement due au report à nouveau et au résultat de l'exercice 2019 (cf. supra résultat net de l'exercice).

1.2.2.3 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Sur l'activité Non-Vie, nos efforts se porteront sur les axes suivants :

- renforcement de l'ancrage des assurances aux enseignes du Groupe Carrefour et accompagnement de la transformation du modèle commercial : stratégie non alimentaire, déploiement des espaces service accueil dans les hypermarchés ;

- capitaliser sur les gammes de produit développées pour les enseignes Carrefour pour les proposer à d'autres partenaires.

Notre dynamique devrait continuer à être forte sur le développement des activités affinitaire retail et nous devrions maintenir notre niveau d'activité 2019 sur l'IARD et l'affinitaire financier.

Sur l'activité Vie, nous devrions assister à la poursuite de la baisse de notre activité assurance emprunteur.

Sur l'activité de courtage, nous continuerons à développer les partenariats externes notamment sur les risques de pointe IARD afin de mieux répondre aux attentes de nos clients.

1.2.2.4 Activités en matière de recherche et développement (article L232-1 II du code du commerce)

Sur l'activité Non-Vie, l'année 2019 a été marquée par le lancement de l'assurance en libre-service dans les formats hypermarchés, supermarchés, et magasins de proximité du Groupe Carrefour en France, ce qui constitue une innovation commerciale. C'est la première initiative en France de vente d'assurance en libre-service dans les rayons d'un grand distributeur.

1.3 Affectation du résultat et dividendes (article 243 bis du code général des impôts)

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2019, soit un bénéfice net comptable de 7.063.650,70 euros, au compte « Report à nouveau » dont le solde créditeur serait ainsi porté à la somme de 48.762.777,66 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles et non éligibles à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du code général des impôts, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI	Revenu non éligible à l'abattement visé à l'article 158.3-2° du CGI
2016	1,32	1,32	/
2017	/	/	/
2018	/	/	/

1.4 Dispositions de l'article L225-100-1 I du code du commerce

1.4.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Les 4.522 K€ de dettes envers les établissements de crédits se rapportent exclusivement aux comptes courants bancaires. La société n'a pas souscrit d'emprunt. Les résultats sont repris dans les états financiers et expliqués au travers de l'annexe des comptes sociaux.

1.4.2 Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

1.4.2.1 Indicateurs clefs de performance de nature financière

Comptes consolidés

Nous constatons une dégradation en 2019 du ratio des sinistres sur les primes acquises (S/P) de Carma et ses filiales. Ce rapport entre le coût des sinistres et le montant des primes encaissées, permet de mesurer la rentabilité de l'assurance sur l'exercice et d'analyser ses variations. Ainsi, pour la partie non-vie constituant la majorité de l'activité du Groupe, il passe de 37 % en 2019 à 48 % en 2018 et la tendance est la même sur la partie vie passant de 14,4 % à 16,6 %.

La dégradation de nos S/P est liée principalement à deux sujets :

- Une sinistralité de pointe marquée en 2019 sur les assurances Auto et Habitation. En 2018, au contraire, nous avions constaté peu de sinistres de pointes et des améliorations sur les évaluations des sinistres des exercices précédents ;

- Une progression significative de la sinistralité sur l'assureur emprunteur en Espagne avec les mesures prises avec notre distributeur afin d'améliorer la valeur client de ses garanties.

Un autre indicateur de performance important est le ratio combiné représentant la part des frais inhérents à l'activité du Groupe, hors marge financière, dont le numérateur est composé de toutes les charges, soit l'ensemble des frais de gestion, provisions, coûts de sinistres, commissions et frais généraux, le dénominateur demeure identique à supra soit les primes acquises.

En 2019, le ratio combiné du groupe Carma passe de 96 % en 2018 à 97,4 % en 2019 avec l'impact de la progression de la charge technique évoquée ci-dessus.

Nous suivons également le taux de rendement du portefeuille de placement pour mesurer la pertinence de notre politique en la matière. Il s'agit du rapport entre les produits financiers nets de charges (agrégat du compte de résultat consolidé) et nos placements (agrégat du bilan consolidé « placements des entreprises d'assurance »). Pour 2019, le taux de rendement de nos placements est de 2,6 % à comparer à un taux de 1,6 % en 2018. Ce taux est en hausse significative avec des plus-values de cessions de placements réalisées en 2019 à hauteur de 2,3 M€.

Comptes sociaux

En 2019, le ratio des sinistres sur les primes acquises (S/P) de Carma se dégrade passant de 30 % en 2018 à 48 % en 2019. Cette évolution du S/P en 2019 est principalement due à une augmentation des sinistres risques de pointe IARD et une dégradation de la sinistralité sur l'assurance emprunteur réalisée en Espagne suite à un renforcement des garanties clients.

Sur l'entité Carma, le ratio combiné, qui permet de donner une vision de la rentabilité des activités de l'entité, hors marge financière, est en dégradation en 2019, à un niveau de 98,1 % contre 95,5 % en 2018 du fait de l'évolution de la sinistralité.

Le taux de rendement du portefeuille de placement de Carma (rapport entre les produits des placements nets de charges et les placements) passe de 1,7 % en 2018 à 2,8 % en 2019. Ce taux est en hausse significative avec 2,3 M€ de plus-values de cessions de placements réalisées en 2019.

1.4.2.2 Indicateurs clefs de performance de nature non financière

Le conseil d'administration de Carma, dans la cadre de la politique de placement, a permis à Carma de disposer de plus de marge de manœuvre dans la gestion du portefeuille et de plus de liberté dans ses réflexions sur sa gestion de l'ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Par ESG, la société comprend des critères et des risques qui relèvent d'une nature dite extra-financière. Le Groupe Carma a investi une partie de ses placements dans des fonds ESG « best in class », c'est-à-dire qu'elle a investit dans des entreprises de tous secteurs qui font preuve des meilleures pratiques sur le plan social (exemple : respect des normes du travail) et environnemental (exemple : lutte contre le changement climatique) et qui respectent les principes liés à la gouvernance d'entreprise (exemple : respect du droit des actionnaires).

Point sur l'évolution du personnel

L'année 2019 a permis de stabiliser les effectifs de Carma.
La société n'a pas connu d'évolution d'organisation majeure.

- Départs

En 2019, 17 collaborateurs ont quitté Carma dont 7 dus à des fins de CDD, 2 à des mutations vers d'autres entités du groupe Carrefour et 1 dû à un départ en retraite.

Le turn-over en 2019 est de 12,9 % tous contrats confondus, et de 9,7 % sur les CDI (contre 6,6 % en 2018). Cette évolution est principalement due à une dynamique de carrière plus forte que les années précédentes au sein de Carma entre formats. Carma a également embauché d'années en années davantage de collaborateurs appartenant à la dernière génération, la dynamique de carrière externe faisant partie intégrante des ambitions personnelles et professionnelles de cette génération. Cette dynamique permet d'intégrer au sein de Carma de nouvelles recrues possédant des compétences pointues sur nos domaines prioritaires de développement (notamment le digital, la connaissance client et le marketing).

- Les rémunérations et leur évolution

La rémunération mensuelle moyenne fin 2019 est de 3.102 € contre 2.867 € fin 2018 (tous contrats confondus).
L'évolution de la masse salariale est retranscrite au travers des comptes sociaux annuels.

- L'organisation du temps de travail

Les collaborateurs bénéficient de 26 jours de congés payés et de 2 jours de fractionnement.
Dans le cadre du forfait jour, il est garanti aux salariés « Cadres » un nombre de 12 jours ouvrés de RTT.
Les collaborateurs appartenant au statut « Non Cadre » bénéficient de 6 jours de RTT.

- L'emploi

L'effectif total de Carma au 31 décembre 2019 est de 105 collaborateurs (contre 104 au 31 décembre 2018).

L'effectif est plutôt en cours de stabilisation après une croissance d'effectif entre 2015 et 2017 due principalement à la dissolution du GIE Carrefour Personal Finance Services et à l'intégration de 17 collaborateurs de cette entité au sein de Carma en 2016.

Par ailleurs, l'évolution des orientations stratégiques de Carma a nécessité l'intégration de nouvelles compétences induisant des recrutements externes pour assurer son développement.

L'effectif de Carma au 31 décembre 2019 est composé de 31 Hommes (+5 % vs 2018) et de 74 Femmes (stable vs 2018).

69 Collaborateurs appartiennent au statut « Cadre » et 36 appartiennent au statut « Non Cadre ».
Au 31 décembre 2019 : 93 collaborateurs étaient en CDI, 12 collaborateurs étaient en CDD.

L'effectif s'intègre parfaitement dans le concept innovant du Groupe Carrefour et investit dans l'abrogation de toute discrimination en notamment en termes d'égalité Hommes/Femmes.

- Les embauches

Carma a recruté, en 2019, 18 collaborateurs, dont 9 en CDI et 9 en CDD (intégrant les contrats de professionnalisation ou d'alternance). Carma a favorisé, depuis ces dernières années, le développement de l'emploi en alternance.

Point sur l'environnement

Carma s'intègre dans la démarche de Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) du groupe Carrefour.
Les informations dédiées sont disponibles dans le chapitre 2 intitulé « Responsabilité et performance extra financière » du document de référence de la société Carrefour publié sur son site internet : www.carrefour.com.

1.4.3 Description des principaux risques et incertitudes

En tant que preneur de risque, la société Carma (ainsi que toutes les sociétés du Groupe Carma) est principalement exposée aux risques habituels auxquels sont confrontées les compagnies d'assurance (risques techniques et financiers). Par ailleurs, son organisation et ses processus font peser sur le Groupe un certain nombre de risques opérationnels auxquels s'ajoutent l'incertitude des évènements externes (concurrence, réglementation, comportement clients).

S'agissant des risques assurantiels (pertes financière découlant d'une activité de l'acceptation de mauvais risques, d'une tarification inadaptée ou d'un provisionnement insuffisant) le groupe les adresse via un dispositif s'appuyant sur plusieurs éléments et notamment des politiques écrites (politique de souscription, politique de provisionnement et politique de réassurance), des indicateurs suivis régulièrement, des stress-tests ainsi que des contrôles opérationnels. Rappelons que le Groupe dispose d'une fonction de contrôle actuariel qui rend compte au conseil d'administration et dont la mission est de superviser le niveau d'exposition à ces risques techniques. Les conclusions du rapport 2019 de ladite fonction sont les suivantes : les dispositifs de pilotage et de suivi de ces risques sont jugés globalement satisfaisants. La gestion des risques relatifs aux investissements sur les marchés financiers obéit à des règles strictes définies par le conseil d'administration et inscrites au sein de la politique d'investissement, supervisées par un comité de gestion actif-passif et revues annuellement par le contrôle interne.

Par ailleurs, le groupe a fait de la gestion des risques opérationnels majeurs suivants une priorité : risque d'interruption d'activité, défaillance d'un sous-traitant important, réglementation (non-conformité et évolution adverse), cyber-attaques et sécurité des données, départ de ressources clés, conséquences du plan de transformation carrefour 2022 et non maitrise de l'activité hors France. Ces risques font l'objet de suivis (en comité des risques et comité exécutif groupe) et de dispositifs spécifiques de maîtrise évalués et améliorés de façon continue par les équipes de la filière risques du groupe Carma, à savoir les équipes gestion des risques, contrôle interne, conformité ainsi que l'audit interne. Ainsi, les départs intervenus en 2019 (responsable audit interne et responsable pilotage solvabilité 2) ont permis d'éprouver de façon satisfaisante les dispositifs de continuité d'activité envisagés. Par ailleurs, des dispositifs de maitrise récurrents sont déployés et si nécessaire améliorés (veille réglementaire, mise à jour de la cartographie des risques, actions continue de formation/sensibilisation, déploiement des contrôles sièges et délégataires, tests PCA/PCI et de gestion de crises...). En outre, une cartographie des risques de cyberattaques a été réalisée pour adapter les réponses aux expositions. De même dans l'objectif de renforcer sa résilience, le groupe Carma a fait le choix de s'appuyer sur un partenaire externe spécialisé dans la fourniture d'un site de repli dédiés à la continuité d'activité. Ce dispositif a récemment été optimisé avec la logique de bureaux distants.

Enfin, les incertitudes externes provenant de changements des comportements des clients, des évolutions réglementaires ou de la hausse de l'intensité concurrentielle sont pris en compte via un dispositif de veille (réglementaire et marketing) et des benchmarks avec l'appui de conseils externes. Ainsi, le Groupe Carma poursuit son entreprise de diversification de ses produits et garanties afin de se désensibiliser d'une évolution réglementaire adverse qui pénaliserait le développement de son chiffre d'affaires. En outre, la poursuite de son plan de transformation digital, le déploiement d'une approche multi canal et la recherche de nouveaux partenariats sont autant de solutions en cours de mise en œuvre pour répondre aux risques de pertes de part de marché du fait de clients plus exigeants ou d'une concurrence plus vive. Ainsi, 2019 a vu la concrétisation de la mise en place de la logique de mise en relation (innovation permettant de facilité la souscription d'assurance) et d'un partenariat avec la PEEP pour une diffusion plus larges de nos assurances scolaires et MRH.

De façon générale, la gouvernance imposée par solvabilité 2 et mise en place au sein du Groupe Carma, permet d'exercer une vigilance accrue et de déployer des diligences circonstanciées à tous les niveaux de l'organisation afin de maîtriser ou, à tout le moins, limiter les impacts des principaux risques et incertitudes susmentionnés.

1.4.4 Indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

La société n'a pas de comptabilité de couverture.

1.5 Activités en matière de recherche et développement (article L232-1 II du code du commerce)

L'année 2019 a été marquée par la mise en place d'un dispositif de mise en relation sur l'activité IARD dans le cadre du lancement de l'espace accueil-services en hypermarché.

1.6 Succursales existantes (article L232-1 II du code du commerce)

Nous vous informons que la société ne détient aucune succursale.

1.7 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (article L233-6 du code du commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L233-6 alinéa 1, nous vous informons que la Société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice.

Résultats des filiales au 31 décembre 2019 (en milliers d'euros) :

	Activité	Nombre d'actions de la Société	Quote-part de capital détenue en %	Montant des capitaux Propres	Résultat (bénéfice ou perte du dernier
CARMA VIE SA **1 RUE JEAN MERMOZ** **91008 EVRY**	Assurance Vie	400 000	99,99%	9 213	614
LYBERNET SAS **6 RUE DU MARQUIS DE RAIES** **91008 EVRY**	Courtage	4304	100,00%	4 665	669

1.8 Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (article R225-102 du code du commerce)

Conformément à l'article R225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices est annexé aux présentes.

1.9 Évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (article L232-1 II du code du commerce)

1.9.1 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous constatons à fin février 2020, une progression de 0,3 % des primes acquises de Carma liée principalement à la forte dynamique commerciale sur l'activité IARD en vente à distance et le développement des garanties affinitaires retail.

1.9.2 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Sur l'activité de Carma, nos efforts se porteront sur les axes suivants :

- renforcement de l'ancrage des assurances aux enseignes du Groupe Carrefour et accompagnement de la transformation du modèle commercial : stratégie non alimentaire, déploiement des espaces service accueil dans les hypermarchés ;

- capitaliser sur les gammes de produit développées pour les enseignes Carrefour pour les proposer à d'autres partenaires.

Notre dynamique devrait continuer à être forte sur le développement des activités affinitaire retail et nous devrions maintenir notre niveau d'activité 2019 sur l'IARD et l'affinitaire financier.

1.9.3 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Informations relatives à l'épidémie de COVID-19

Les impacts des événements récents, post clôture, liés à l'émergence épidémique COVID-19 sont à ce jour difficiles à évaluer, d'autant plus que la situation évolue rapidement et régulièrement.

Notre société est une filiale du Groupe Carrefour, lequel, en tant que distributeur alimentaire, entreprise de première nécessité, a pour priorité d'assurer la continuité de ses activités. Le Groupe se conforme strictement aux règles sanitaires imposées dans chaque pays par les pouvoirs publics et évalue de façon constante les mesures à prendre pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients. L'épidémie de COVID-19 est toujours en cours, sa durée est incertaine et les mesures adoptées en réaction par les autorités publiques (sur le plan national ou local) sont en constante évolution. Carrefour reste vigilant quant à l'évolution de la situation et ses conséquences.

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le Groupe et en particulier sur les comportements d'achat des consommateurs qui peuvent évoluer rapidement, tant localement que dans le temps, en fonction des évolutions de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures locales (telles que le confinement).

2 Informations juridiques

2.1 Informations visées à l'article L225-102 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2019 les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la société.

2.2 Opérations de rachat d'actions (article L225-211 al. 2 du code du commerce)

Nous vous informons qu'aucune opération de rachat d'actions n'a eu lieu au cours de l'exercice échu.

2.3 Aliénations d'actions (article R233-19 al. 2 du code du commerce)

Nous vous informons qu'aucune situation de participation réciproque n'a eu lieu au cours de l'exercice échu.

2.4 Actionnariat (article L233-13 du code du commerce)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L233-13 du code de commerce, la société n'émettant aucune action sur un marché réglementé et ne détenant aucun titre dans le capital des sociétés propriétaires de ses propres actions.

Le capital social de 23.270.000 € est composé de 1.525.627 actions ouvrant droit au dividende de l'exercice.

Actionnaires	Nombre d'actions	% d'actions
Carrefour SA	762 916	50,007%
Covea Coopérations	762 664	49,990%
Autres	47	0,003%
TOTAL	1 525 627	100,000%

2.5 Approbation des dépenses fiscalement non déductibles visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts

Nous vous informons que le montant des dépenses visées à l'article 39.4 du code général des impôts, que nous vous demandons d'approuver, s'élève à 10.867,31 €.

2.6 Délais de paiements clients et fournisseurs (article L441-14 al.1 du code de commerce)

En application des dispositions de l'article D441-4 du code de commerce, le tableau présentant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients est annexé aux présentes.

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux présentés en annexe, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

2.7 Montants des prêts à moins de 2 ans octroyés à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant (article L511-6 3°bis alinéa 2 du code monétaire et financier) des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L511-6 3 bis du code monétaire et financier

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L 511-6 3°bis alinéa 2 du code monétaire et financier.

2.8 Pratiques anticoncurrentielles (article L464-2 al. 5 du code de commerce)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L 464-2 alinéa 5 du code de commerce.

2.9 Conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce

Les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce conclues, le cas échéant, au cours de l'exercice 2019 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours dudit exercice, sont rapportées par les commissaires aux comptes dans leur rapport spécial que nous vous demandons d'approuver.

3 Informations sociales, sociétales et environnementales

3.1 Informations sur les conséquences sociétales et environnementales, prévues par la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF), visées à l'article L225-102-1 du code de commerce

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L225-102-1 du code de commerce, la société ne remplissant pas les seuils visées par les articles L310-1-1-1 du code des assurances, L225-102-1 et R225-104 du code de commerce.

3.2 Informations visées à l'article L225-102-2 du code de commerce relatif aux installations présentant un danger particulièrement important pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L225-102-2 du code de commerce.

4 Informations diverses

4.1 Situation des mandats des commissaires aux comptes

Les mandats des sociétés KPMG S.A et KPMG AUDIT FS I, respectivement co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société, arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2020.

Le mandat de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, co-commissaire aux comptes titulaire de la société arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Conformément aux articles L823-1 du code de commerce et 16 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, une procédure de sélection a été organisée par le comité risques, audit et conformité.

Sur recommandation dudit comité, nous vous proposons de nommer, en qualité de nouveau co-commissaire aux comptes, la société Mazars (siren 784 824 153), dont le siège social est situé à COURBEVOIE (92400) – Tour Exaltis - 61 Rue Henri Regnault, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous précisons que, conformément à l'article L823-1 du code de commerce, la société n'a pas l'obligation de désigner un co-commissaire aux comptes suppléant ; la société Mazars n'étant pas une personne morale unipersonnelle.

4.2 Situation des mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Mazurier arrivant à expiration, nous vous proposons de renouveler son mandat pour six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les mandats d'administrateur de la société MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES et de Monsieur Renaud Guilbert-Roed arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le mandat d'administrateur de la société COVEA COOPERATION arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4.3 Situation des mandats des dirigeants

Les mandats de Messieurs Frédéric Mazurier, Fabrice Lecuyer et Jean-François Houdou, respectivement Président du conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général Délégué de la société, arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les membres du conseil d'administration seront alors amenés à se prononcer sur le renouvellement de leurs fonctions.

4.4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L225-37 du code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise est annexé aux présentes.

Nous vous remercions d'accueillir favorablement les résolutions qui vont maintenant vous être soumises.

POUR COPIE CONFORME

Le Conseil d'Administration

assurance

Carma

SA au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

Annexes :

- Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices (article R225-102 du code de commerce)
- Annexe 2 : Tableau des factures fournisseurs et clients (article D441-4 du code de commerce)
- Annexe 3 : Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (article L225-37 du code de commerce)
- Annexe 4 : Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés pendant l'exercice 2017 (article L225-37-4 1° du code de commerce)

Annexe 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS / EXERCICES CONCERNES	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en fin d'exercice					
Capital Social K€	23 270	23 270	23 270	23 270	23 270
Nombre des actions ordinaires existantes	1 525 627	1 525 627	1 525 627	1 525 627	1 525 627
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	201 666	199 154	183 212	191 069	197 400
Resultat avant impôts, participation des salaries et dotations aux amortissements et provisions	3 445	15 556	16 803	9 655	5 499
Impôts sur les benefices	4 042	8 314	5 100	3 510	3 554
Participation des salariés due au titre de l'exercice	4	-7	20	128	80
Resultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 064	5 533	5 936	8 019	5 851
Resultat distribue	0	0	0	2 014	3 051
Résultat par action en euros					
Resultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	-0,593	4,752	7,658	4,075	1,853
Resultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,630	3,627	3,891	5,256	5,494
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	1,32	2,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	106	106	98	90	65
Montant de la masse salariale de l'exercice (salaires et provisions)	4 995	5 048	4 045	3 880	2 857
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (securite sociale, œuvres sociales,etc...)	2 601	3 321	2 620	2 718	1 656

Annexe 2 : TABLEAU DES FACTURES FOURNISSEURS ET CLIENTS

	Factures reçues non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu.						Factures émises non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées.	5					5	2					2
Montant total des factures concernées TTC en Kl.	-	1	1	-	81	83	-	2	-	-	-	2
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaire total des achats TTC de l'exercice							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						-						-
Montant total des factures exclues en Kl						-						-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul de retards de paiement												

	Factures reçues	Factures émises
Délais de paiement utilisés pour le calcul de retards de paiement	[X] Délais contractuels (préciser) [] Délais légaux (préciser)	[X] Délais contractuels (préciser) [] Délais légaux (préciser)

Annexe 3 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 08 JUIN 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers actionnaires,

En application des dispositions des articles L225-37 et suivants du code de commerce, le conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui vous est présenté.

1 - INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX – ARTICLES L.225-37-2 et L.225-37-3 DU CODE DE COMMERCE

Dans la mesure où les actions de la société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé, nous n'avons aucune information à vous communiquer au titre des articles L.225-37-2 et L.225-37-3 du code de Commerce.

2 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉES PENDANT L'EXERCICE 2019 – ARTICLE L.225-37-4 1° DU CODE DE COMMERCE

Nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

3 - CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRIGEANTS – ARTICLE L.225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

Nous n'avons à vous faire part d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une filiale contrôlée par la société au sens de l'article L.233-3 du code de commerce.

4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL - ARTICLE L.225-37-4 3° DU CODE DE COMMERCE

Nous n'avons à vous faire part d'aucune délégation accordée par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation du capital.

5 - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE- ARTICLE L.225-37-4 4° DU CODE DE COMMERCE

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées depuis le 20 novembre 1984.

La direction générale de la société est aujourd'hui assurée par un directeur général (non administrateur), Fabrice Lecuyer, assisté d'un directeur général délégué (non administrateur), Jean-François Houdou, tous deux dirigeants effectifs de la société au sens de l'article R322-168 du code des assurances.

6 – RESTRICTIONS IMPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE DE LEVEE DES OPTIONS CONSENTIES OU DE VENTE DES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS (Articles L225-185 et L225-197-1 du code de commerce)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre des articles L225-185 et L225-197-1 du code de commerce.

Le conseil d'administration

Annexe 4 : LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉES PENDANT L'EXERCICE 2019

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise - Article L 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce

CARMA - Exercice 2019 - Liste des mandats et fonctions des mandataires

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise - Article L 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce

TITULAIRE DU MANDAT	SOCIETE CONCERNNE	NATURE DU MANDAT	PERIODE CONCERNEE SUR L'EXERCICE ECOULE
Frédéric MAZURIER Président du Conseil d'Administration et Administrateur *Du 1er janvier au 31 décembre 2019*	Carrefour Banque (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des risques	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Carrefour Banque (SA)	Membre et Président du comité d'audit	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des rémunérations	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Carrefour Banque (SA)	Membre et président du comité des nominations	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Carma (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Groupe CARMA (Carma / Carmavie)	Membre et Président du Comité Risques, Audit et Conformité	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Groupe CARMA	Membre et Président du comité des rémunérations	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Carmavie (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Market Pay (SAS)	Président de la Société	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Market Pay Tech (SAS)	Président de la Société	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	FIMASER (Belgique)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Servicios Financieros Carrefour, E.F.C., S.A. (Espagne)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Banco CSF S.A. (Brésil)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Banco de Servicios Financieros S.A. (Argentine)	Administrateur suppléant Classe A	du 1er janvier au 31 décembre 2019
Renaud GUILBERT-ROED Administrateur *Du 29 mars au 31 décembre 2019*	Carma (SA)	Administrateur	du 29 mars au 31 décembre 2019
	Carmavie (SA)	Administrateur	du 29 mars au 31 décembre 2019
	Groupe CARMA (Carma / Carmavie)	Membre du Comité Risques, Audit et Conformité	du 29 mars au 31 décembre 2019
	Banco CSF S.A. (Brésil)	Administrateur suppléant de Monsieur Frédéric Mazurier	du 1er janvier au 31 décembre 2019
Fabrice LECUYER Directeur Général *Du 1er janvier au 31 décembre 2019*	Carma (SA)	Directeur Général (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Carmavie (SA)	Directeur Général (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2019
Jean-François HOUDOU Directeur Général Délégué *Du 1er janvier au 31 décembre 2019*	Carma (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2019
	Carmavie (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2019

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
AZ PLUS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE RISQUES AUDIT ET CONFORMITE	Membre du Comité
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES	Membre du Comité
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA Multi Immobilier	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA SOLUTIONS PREVENTION	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVERY	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
INSTITUT DIDEROT	FONDS DE DOTATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA REUNION AERIENNE	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA REUNION SPATIALE (liquidée)	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LE FINISTERE ASSURANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
PREVENTION ROUTIERE	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
PROTEC BTP	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance
SACEP	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
SAEM DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION MANCELLE (SETRAM)	SA D'ECONOMIE MIXTE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
SANTECLAIR	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE COVEA COOPERATIONS EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
AZ PLUS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CAJA DE SEGUROS REUNIDOS, COMPANIA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A. (CASER)	SOCIEDAD ANONIMA	Espagne	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE DES REMUNERATIONS	Membre du Comité
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE RISQUES AUDIT ET CONFORMITE	Membre du Comité
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CAT.SA	SOCIETE PARACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE STRATEGIQUE	Président du Comité
CAT.SA	SOCIETE PARACTIONS SIMPLIFIEE	France	REPRESENTANT LEGAL	Président
CESVI FRANCE	SOCIETE PARACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président
COVEA AGORA	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	ADMINISTRATION	Administrateur délégué
COVEA LUX	SOCIETE ANONYME	Luxembourg	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA PROTECTION JURIDIQUE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVIVIO	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GESPRE EUROPE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE DANIEL BELIKI EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2019

En qualité de représentant de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	COMITE RISQUES AUDIT ET CONFORMITE	Membre du Comité	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	BELIKI Daniel
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	BELIKI Daniel
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	BELIKI Daniel

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2019

Néant.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DE BEATRICE SAVOURE EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

1. Mandats et fonctions en cours au 31 décembre 2019

En nom propre :

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
GESTION EPARGNE RETRAITE ET ASSURANCES DE PERSONNES (GERAP)	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	SAVOURE Béatrice
SACEP	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	SAVOURE Béatrice

En qualité de représentant de COVEA COOPERATIONS

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS	SAVOURE Béatrice

En qualité de représentant de MMA VIE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA VIE	SAVOURE Béatrice

2. Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2019

En nom propre :

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Fin de mandat effective
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMITE DE SURVEILLANCE MAAF	Membre du Comité de surveillance	17/09/2019
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	17/09/2019
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général	17/09/2019

En qualité de représentant de GMF VIE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction
AGSI	GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF VIE	SAVOURE Béatrice	12/09/2019

En qualité de représentant de MAAF VIE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente	Date de fin de fonction
GESTEPAR	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président	MAAF VIE	SAVOURE Béatrice	19/06/2019

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopersAudit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex
France

CARMA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

POUR COPIE CONFORME

Exercice clos le 31 décembre 2019
CARMA S.A.
4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Ce rapport contient 29 pages
Référence : RT-203-88

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopersAudit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex
France

CARMA S.A.

Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Capital social : €. 23 270 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société CARMA S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CARMA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant de 208,2 M€, dont respectivement 6,1 M€ et 137,9 M€ de provisions pour sinistres vie et non vie, représentent un des postes les plus importants du passif.

La charge de provisions pour sinistres correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent également une part pour les prestations non connues ou tardives.

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées sur des bases statistiques et actuarielles, permettant de couvrir les éventuelles évolutions défavorables en termes de liquidation, selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 1.4.4 – Provisions techniques de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, du taux de frais de gestion ou du taux d'actualisation retenus

Les principaux risques identifiés portent sur :

- une mauvaise estimation des provisions pour sinistres à payer,
- l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour le calcul des charges ultimes.

Ces risques concernent toutes les garanties, mais surtout les branches « automobile » et MRH.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'objectif de nos diligences est de nous assurer du caractère raisonnable des estimations, de leur conformité à la réglementation et de l'absence de biais significatif, volontaire ou non, dans leur détermination. L'appréciation de ce caractère raisonnable tient compte des éléments suivants :

- l'évaluation des provisions pour sinistres à payer doit être suffisamment prudente pour couvrir le règlement à l'ultime de tous les sinistres,

- il existe, en général, une fourchette d'estimations raisonnables et non pas un point unique,

- la fourchette d'estimations doit prendre en compte des scenarii de développements défavorables,
- l'approche doit respecter le principe de permanence des méthodes.

Les travaux réalisés ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle autour de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés,
- mettre à jour notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions pour sinistres à payer,
- apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation,
- réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches,
- réaliser des tests sur un échantillon des données sources utilisées dans les calculs,
- effectuer un rapprochement entre les données utilisées dans les triangles et les données comptables,
- valider la piste d'audit des provisions techniques comptabilisées,
- procéder à une analyse des boni/mali de liquidation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carma par vos assemblées générales du 24 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 7 juin 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était, dans la 17ème année et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 18ème année de leur mission sans interruption dont respectivement 17 et 18 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations

nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 15 mai 2020

KPMG S.A.

Regis Tribout

Signature numérique de Regis Tribout
Date: 2020.05.15 09:57:40 +02'00'

Régis Tribout
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2020

PricewaterhouseCoopersAudit

2020.05.15 09:24:59 +02'00'

Gérard Courrèges
Associé

Etats de synthèse

Bilan au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Note	2019	2018
Ecart d'acquisition		-	-
Actifs incorporels	Note 4.1	16,2	16,7
- Portefeuille de contrats		-	-
- Autres		16,2	16,7
Placements des entreprises d'assurance	Note 4.2	264,9	266,6
- Terrains et constructions		-	-
- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		-	-
- Autres placements		264,9	266,6
Placements représentant les engagements en unité de compte		-	-
Placements des autres entreprises		-	-
Titres mis en équivalence		-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	Note 4.3	59,4	54,9
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	Note 4.4	18,1	13,3
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	Note 4.5	0,1	4,9
Autres créances	Note 4.6	5,5	2,0
Autres actifs	Note 4.7	2,0	2,2
- Immobilisations corporelles		1,8	2,1
- Autres		0,2	0,1
Comptes de régularisation - actif	Note 4.8	24,9	27,2
- Frais d'acquisition reportés		17,5	18,6
- Impôts différés Actif		3,1	3,3
- Charges constatées d'avance		2,0	2,4
- Autres comptes de régularisation - actif		2,2	3,0
Différences de conversion		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		390,9	387,9

(en millions d'euros)	Note	2019	2018
Capitaux propres du Groupe	**Note 5.1**	**117,8**	**107,8**
- Capital social ou fonds équivalents		23,3	23,3
- Primes		24,0	24,0
- Réserves		60,5	49,8
- Résultat de l'exercice		10,1	10,7
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs subordonnés		-	-
Provisions techniques brutes	**Note 5.2**	**208,2**	**214,2**
- Provisions techniques vie		6,1	7,4
- Provisions techniques non vie		202,1	206,8
Provisions techniques en unité de compte		-	-
Provisions pour risques et charges	**Note 5.3**	**10,0**	**11,5**
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	**Note 5.4**	**19,9**	**14,5**
Dettes représentées par des titres		-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	**Note 5.5**	-	**1,8**
Autres dettes	**Note 5.6**	**31,1**	**34,1**
Comptes de régularisation - passif	**Note 5.7**	**3,9**	**3,9**
Différences de conversion		-	-
TOTAL DU PASSIF		**390,9**	**387,9**

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017	**23,27**	**12,78**	**52,79**	**8,21**	**97,05**
Mouvements sur l'année N-1	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	8,21	- 8,21	-
- Résultat N	-	-	-	10,68	10,68
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	11,21	-	-	11,21
- Autres mouvements	-	- -	11,27	-	- 11,27
Situation au 31 décembre 2018	**23,27**	**23,99**	**49,73**	**10,68**	**107,67**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,68	- 10,68	-
- Résultat N	-	-	-	10,08	10,08
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	- -	0,01	-	- 0,01
Situation au 31 décembre 2019	**23,27**	**23,99**	**60,40**	**10,08**	**117,73**

Compte de résultat au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Note	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2019	2018	Var. en €	Var. en %
Primes émises		198,6	60,1	-	258,8	263,4	- 4,6	-1,8%
Variation des primes non acquises		3,0	-	-	3,0	0,6	2,4	404%
Primes acquises	Note 8.2	201,7	60,1	-	261,8	264,0	- 2,2	-1%
Produits d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-	-	0%
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités		-	-	0,9	0,9	0,9	0,0	1%
Autres produits d'exploitation		0,4	0,0	0,0	0,4	1,7	- 1,3	-76%
Produits financiers nets de charges	Note 7.1	6,7	0,3	-	7,0	4,3	2,6	60%
Total des produits d'exploitation courante		208,7	60,5	0,9	270,0	270,9	- 0,8	0%
Charges des prestations d'assurance	Note 7.2	- 100,9	- 10,13	- 0,1	- 111,1	- 85,2	- 25,9	30%
Charges ou produits nets de cession en réassurance		- 5,7	- 0,2	-	- 5,9	- 20,9	14,9	-72%
Charges d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-	-	0%
Charges des autres activités		- 4,7	6,4	-	1,7	1,9	- 0,2	-12%
Charges de gestion	Note 7.2	- 91,6	- 48,5	1,11	- 139,0	- 149,2	10,2	-7%
Total des charges d'exploitation courante		- 203,0	- 52,4	1,0	- 254,4	- 253,3	- 1,0	0%
Résultat de l'exploitation courante		5,7	8,1	1,8	15,7	17,5	- 1,8	-11%
Transferts intersectoriels		7,1	- 6,4	- 0,63	-	0,0	- 0,0	0%
Résultat de l'exploitation courante économique		12,8	1,6	1,22	15,7	17,5	- 1,8	-11%
Autres produits nets		0,1	-	0,0	0,1	0,1	0,0	46%
Résultat exceptionnel	Note 7.3	- 0,6	-	0,1	- 0,5	- 2,0	1,5	-74%
Impôts sur les résultats	Note 7.4	- 4,2	- 0,5	- 0,5	- 5,2	- 4,9	- 0,3	5%
Résultat net des entreprises intégrées		8,1	1,2	0,8	10,1	10,7	- 0,6	-6%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					-	-	-	0%
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-	-	-	0%
Résultat net de l'ensemble combiné					10,1	10,7	- 0,6	-6%
Intérêts minoritaires					-	-	-	0%
Résultat net (part du Groupe)					10,1	10,7	- 0,6	-6%
Résultat par action (en euros)					0,0	0,0	- 0,0	-6%
Résultat dilué par action (en euros)					-	-		

Engagements reçus et donnés 2019

(En millions d'euros)	2019	2018
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	18,7	20,7

1 Notes annexes

1.1 Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

L'année 2019 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

Produits Non Vie

Les primes acquises Carma 2019 sont en progression de 1,0 % comparé à l'an passé, avec :

- une progression de 3,2 % par rapport à 2018 des primes acquises de l'activité IARD (assurance Auto, habitation et assurance de personne) avec la dynamique soutenue de l'activité à distance et la baisse de l'attrition;
- une évolution de + 1,1 % des primes acquises de l'activité assurance intégrée aux services financiers, avec la poursuite du développement des assurances en inclusion et en option de la Carte Pass Carrefour Banque ;
- une progression de 5,8 % des primes acquises des garanties d'assurance affinitaires Retail avec la poursuite du développement des ventes des assurances remplacement (Casse et vol, panne), scolaire et chien-chat ;
- Une baisse de - 5,7 % des primes acquises des garanties de protection individuelle avec la mise en run-off de la majorité de nos gammes de produit.

Un dispositif de mise en relation sur l'activité IARD dans le cadre du lancement du « pôle services » en hypermarché a été mis en place :

- développement d'une application tablette pour les conseillers services financiers et « pôle services » permettant d'enregistrer les demandes de mise en relation ;
- mise en place de rappel client, soit immédiat, soit sur rendez-vous, au choix du client par le call center Lybernet sur demande de :
 - mise en relation des prises de rendez-vous : pour souscription d'une assurance auto, habitation, chien-chat, scolaire ou multi-nomade (coordonnées clients + créneaux souhaités de rappel) ;
 - mise en relation avec tarification express : envoi d'un e-mail au client avec estimation tarifaire et un lien vers une prise de rendez-vous téléphonique ;
 - mise en relation avec le service après-vente.

Un accord avec l'administration fiscale sur le contrôle fiscal de Carma concernant les exercices 2014 et 2015 a été conclu.

Produits Vie

Le chiffre d'affaires Carmavie 2019 est en recul de - 6,5 % comparé à l'an passé, du fait de la baisse des primes acquises sur l'assurance emprunteur en France et en Espagne et l'impact de l'arrêt de la commercialisation de nos garanties d'assurance emprunteur en Italie depuis le 30 septembre 2018. Carmavie continue par contre la couverture des garanties des prêts amortissables en cours sur l'activité Italienne.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Informations relatives à l'épidémie de COVID-19

Les impacts des événements récents, post clôture, liés à l'émergence épidémique COVID-19 sont à ce jour difficiles à évaluer, d'autant plus que la situation évolue rapidement et régulièrement.

Notre société est une filiale du Groupe Carrefour, lequel, en tant que distributeur alimentaire, entreprise de

première nécessité, a pour priorité d'assurer la continuité de ses activités. Le Groupe se conforme strictement aux règles sanitaires imposées dans chaque pays par les pouvoirs publics et évalue de façon constante les mesures à prendre pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses clients. L'épidémie de COVID-19 est toujours en cours, sa durée est incertaine et les mesures adoptées en réaction par les autorités publiques (sur le plan national ou local) sont en constante évolution. Carrefour reste vigilant quant à l'évolution de la situation et ses conséquences.

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer l'impact de l'épidémie de COVID-19 sur le Groupe et en particulier sur les comportements d'achat des consommateurs qui peuvent évoluer rapidement, tant localement que dans le temps, en fonction des évolutions de l'épidémie et de la mise en œuvre de mesures locales (telles que le confinement).

1.3 Note 1 : Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.3.1 Normes comptables applicables

La société CARMA (ci-après dénommée « la Société »), société anonyme au capital de 23 270 000 euros est une entreprise régie par le code des assurances domiciliée 6 rue du marquis de Raies - 91008 Evry cedex. Les états financiers consolidés de l'exercice 2019 comprennent la Société et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « le Groupe CARMA »). Ils sont établis et présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements du comité de la réglementation comptable (CRC) ou de l'autorité des normes comptables (ANC) (notamment les règlements ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-11 du 12 décembre 2016 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016), et conformément aux méthodes et règles d'évaluation décrites dans la note 2.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe CARMA. Celles-ci se décomposent entre l'assurance non vie, l'assurance vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances pour l'assurance non-vie et vie (confère dispositions prévues par le règlement ANC n°2015-11 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance et des dispositions prévues par le code des assurances) et le plan comptable général pour les autres activités (confère dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié), sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des consolidés précitées.

1.3.2 Modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.3.2.1 Règles et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe CARMA regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une

filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe CARMA obtient effectivement son contrôle. Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque CARMA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières ou opérationnelles d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de votes potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du Groupe CARMA comprend :

- La société CARMA dont le siège social est domicilié 4 - 8 rue du marquis de raies à Evry (91008) et enregistrée avec le Siren n° 330 598 616. La société CARMA représente la société mère au capital de 23 270 000 euros ;
- La société anonyme CARMA Vie, dont le siège social est domicilié 1 rue Jean Mermoz à Evry (91008), enregistrée au RCS d'Evry n° 428 798 136 et au capital de 6 100 000 euros, détenue à 99,99 % par la Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale ;
- La société par actions simplifiée LYBERNET, dont le siège social est domicilié 4 - 8 rue du marquis de raies à Evry (91008), enregistrée au RCS d'Evry n° 451 980 601 et au capital de 215 200 euros, détenue à 100 % par la Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale.

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires. Les comptes des sociétés concernées étant toutes françaises et suivis selon les mêmes principes comptables, il n'y a pas de nécessité de retraitement d'homogénéité.

1.3.2.2 Ecarts d'acquisition et d'évaluation

L'écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation. Il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de la société mère dans les capitaux propres de cette société.

Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels et incorporels identifiables.

Le solde non affecté est porté au poste « Ecarts d'acquisition ».

Selon les dispositions du règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 applicables aux exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2016, les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe CARMA font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. A l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne donnent pas lieu à amortissement.

Les écarts d'acquisition des entreprises dont les indicateurs sont défavorables font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des perspectives d'activité. Lorsque la valeur actualisée est inférieure à la valeur nette consolidée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement est modifié en conséquence. Pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, le test de dépréciation est réalisé à chaque exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Le groupe CARMA a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2017 un écart d'acquisition négatif de 11,7

M€ lié au rachat de 100% des titres LYBERNET au 19 décembre 2016 pour un montant de 2 M€.
Cet écart d'acquisition négatif sera repris dans les comptes de résultat des cinq premiers exercices post acquisition de LYBERNET, conformément au business plan prévisionnel qui prévoit un retour sur investissement à 5 ans.
Cet écart d'acquisition négatif est comptabilisé au passif du bilan en provision pour risques et charges.

(en millions d'euros)	2017.12	2018.12	2019.12	2020.12	2021.12
Valeur d'ouverture	**11,70**	**9,36**	**7,02**	**4,68**	**2,34**
Amortissement	**2,34**	**2,34**	**2,34**	**2,34**	**2,34**
Valeur de clôture	**9,36**	**7,02**	**4,68**	**2,34**	**-**

1.3.3 Date de clôture des entreprises consolidées

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2019.

1.3.4 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance vie » et « assurance non vie » regroupent respectivement, la société d'assurance vie « CARMA Vie » et la société d'assurance non vie « CARMA ». Le secteur « autres activités » est composé de la société de courtage « LYBERNET ».

Les opérations réciproques, qu'elles soient internes au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs sont éliminées en consolidation.

1.3.5 Elimination des opérations intra-groupe

Sont éliminées, les opérations intra-groupes suivantes :

- Les comptes de dettes et créances liés principalement aux commissions de gestion et d'apports d'affaires ainsi que les refacturations entre les différentes entités du périmètre de consolidation ;
- Les commissions de gestion entre sociétés du groupe CARMA impactant le compte de résultat ;
- Les dividendes versés par les filiales à la société mère CARMA.

1.4 Note 2 : Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels achetés ou créés en interne, sont inscrits en actifs incorporels à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amortis linéairement. Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'outils de back-office et 3 à 5 ans pour les développements d'outils marketing ou digitaux.

- Un actif incorporel doit être déprécié s'il existe un quelconque indice montrant qu'il a pu perdre de la valeur, et notamment si des changements importants,

déjà survenu ou anticipés, incluent des plans d'abandon ou de restructuration du secteur d'activité auquel l'actif appartient, ou des plans de sortie de l'actif avant la date prévue initialement. S'agissant des logiciels, les normes prévoient deux traitements possibles :

- L'actif est définitivement abandonné auquel cas, il doit être sorti du bilan lors de sa mise au rebut (fin de son utilisation)
- L'actif est temporairement abandonné mais pourra être utilisé ultérieurement individuellement ou dans le cadre d'un nouveau projet. Dans ce cas, une provision doit être constatée permettant de ramener l'actif à sa valeur d'utilité.

Au cours de l'exercice 2019, CARMA a mis au rebut du matériel bureautique et informatique.

1.4.2 Placements

Placements des sociétés d'assurance non vie et d'assurance vie

- Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et autres titres à revenu fixe comprennent les valeurs mobilières amortissables, répondant aux critères ci-dessous :

- titres émis par une personne morale de droit privé ayant son siège social dans un état membre de l'OCDE,
- titres émis et/ou garantis par un état membre de l'OCDE ou assimilés.

Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient hors intérêts courus à la date d'acquisition, dans les comptes de la classe 2 dénommés « placements », conformément à l'article 121-1 du règlement ANC n°2015-11.
Les intérêts courus au fin 2019 sont affectés en revenus des placements du compte de résultat non technique par la contrepartie d'un compte de régularisation actif.

Conformément aux articles R 343-9 du code des assurances et aux articles 123-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements : paiement des intérêts et remboursement du capital.

- Actions et titres à revenu variable :

Les actions des sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds commun de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.
Les actions et autres titres à revenu variable font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable.
Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes,
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions et titres à revenu variable à 20%, c'est ce taux qui a été retenu pour l'exercice 2019.

1.4.3 Frais d'acquisition reportés

Les entreprises pratiquant les opérations mentionnées au 2° ou au 3° de l'article L. 310-1 du code des assurances inscrivent à l'actif du bilan la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des

contrats. Le montant reporté est calculé sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises. S'agissant de contrats d'extension de garanties, les frais d'acquisition reportés sont rapportés en charges sur les exercices de couverture d'assurance.

La fraction non imputable à l'exercice des commissions des réassureurs est également inscrit au bilan; le montant reporté est calculé et repris en compte de résultat selon les mêmes méthodes que celles retenues pour les frais d'acquisition des affaires brutes correspondantes.

1.4.4 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge de des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions pour primes non acquises :

Cette provision est définie à l'article R 343-7 du code des assurances *« provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat »*

Elle concerne principalement les primes des contrats dits de remplacement/réparation de téléviseurs ou d'appareils électroménagers défectueux (extension de garanties après garantie du constructeur), les primes des contrats de remplacement/réparation des téléphones portables et appareils nomades endommagés, volés ou ayant subi une oxydation et les primes uniques sur l'assurance emprunteur Italie au financement des prêts.

Elle constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des primes émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et le terme du contrat avec le cas échéant un différé de couverture d'assurance.

Provisions pour sinistres non-vie :

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise conformément à l'article R 343-7 du code des assurances.

Les prévisions de recours sont estimées par référence aux cadences d'encaissement.

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer répond à une méthodologie réalisée par le service Actuariat du Groupe CARMA.

Cette méthodologie repose notamment sur

- une redondance des calculs : à minima 3 méthodes d'évaluations différentes,
- de préférence des méthodes basées sur les triangles de règlements, une méthode de coûts moyens et une méthode sur les triangles de charge,
- le strict respect des règles légales et particulièrement celles anciennement en vigueur dans le code des assurances et désormais émises par l'ANC.

Des provisions de frais de gestion de sinistres sont également constituées afin de couvrir les frais futurs des sinistres.

Autres provisions techniques non vie :

Provision mathématique des rentes (article R 343-7 du code des assurances)

Les provisions de rentes d'incapacité-invalidité en dommages corporels sont calculées par l'utilisation de la table TD 88-90 (article 143-2 du règlement ANC n°2015-11) incluant un taux de frais de gestion de 3,2%. Suite à l'arrêté du 23 décembre 2010 qui a modifié le taux d'actualisation des provisions techniques non-vie des entreprises d'assurance, pour les contrats couvrant des risques autres que les dommages corporels, le taux d'actualisation est plafonné à 60% du TME moyen des 24 derniers mois - augmenté de 0,1pts (règlement ANC

N° 2018-08 du 11 décembre 2018) - soit, au 31 décembre 2019, 0,39%.

Pour les accidents survenus à partir du 1 er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes seront à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation prévisionnel retenu dans les comptes 2019, est de 2% (article 143-2 du règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC N° 2018-08 du 11 décembre 2018).

Provisions pour sinistres vie :

Les provisions pour sinistres à payer vie sont calculées avec la méthodologie « Chain Ladder » (méthodologie de triangles de règlements) ou à défaut une de ses variantes (« Taylor », « London Chain » et « de Vylder »). Cette méthodologie standard de marché estime la charge de sinistres convenue en référence aux coefficients de développement observés par le passé.

1.4.5 Réassurance

Les éléments reçus des cessionnaires et des cédantes sont enregistrés immédiatement en comptabilité. Les primes cédées qui n'ont pas été appelées par les réassureurs sont estimées au 31 décembre 2019 et comptabilisées en dettes nées d'opérations de réassurance. Lorsque l'existence d'une perte sur les acceptations est connue, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Les éléments cédés (primes, sinistres, provisions techniques) sont déterminés en fonction des traités de réassurance et en utilisant les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation que celles qui s'appliquent aux éléments bruts.

1.4.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges enregistrent les passifs, découlant d'une obligation probable ou certaine à la date de clôture, mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

1.4.7 Engagement de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi, principalement des primes de fin de carrière au sein du Groupe CARMA. Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le Groupe CARMA procède chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements de façon à couvrir intégralement l'engagement. Le montant provisionné est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes de prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif net, des coûts des services passés résultants des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

1.4.8 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Actifs corporels	Durée d'amortissement
Agencements	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4.9 Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France sur la période à laquelle se rapportent les résultats.
Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôt différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables.

1.4.10 Analyse sectorielle des frais généraux

Les charges des secteurs « Assurance non vie » et « Assurance vie » sont en principe des charges techniques. Les charges techniques sont ventilées en frais de règlement des sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques. Les frais exposés pour les activités sans lien technique avec l'activité d'assurance figurent en charges non techniques et les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, apparaissent en charges exceptionnelles.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement pour les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition.

1.4.11 Analyse sectorielle du produit net des placements

Les produits et les charges des placements des sociétés des secteurs « Assurance non vie » et « Assurance vie » sont portés dans un premier temps, selon le cas, au compte non technique de l'assurance non vie ou au compte technique de l'assurance vie et ventilé entre la part technique et la part non technique selon la proportion des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation) et les fonds propres (hors réserve de capitalisation).

1.4.12 Résultat par action

Les méthodes de calcul du résultat par action et du résultat dilué par action sont fondées sur l'avis de l'ordre des experts comptables n°27. Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action à la différence que
le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.
A la date d'arrêté, il n'existe aucun instrument dilutif en actions ordinaires.

1.5 Note 3 : Périmètre de consolidation

1.5.1 Liste des sociétés consolidées

Les 3 sociétés consolidées au 31 décembre 2019 (toutes en intégration globale) sont les suivantes :

	Activité	Pays	% d'intérêt décembre 2018	Mouvement de périmètre	% d'intérêt décembre 2019	% de contrôle décembre 2019	Méthode de consolidation
CARMA SA 4 - 8 RUE DU MARQUIS DE RAIES 91008 EVRY	Assurance Non Vie	France	100%		100%	100%	Société consolidante
CARMA VIE SA 1 RUE JEAN MERMOZ 91008 EVRY	Assurance Vie	France	100%		100%	100%	Intégration globale
LYBERNET SAS 4 - 8 RUE DU MARQUIS DE RAIES 91008 EVRY	Courtage	France	100%		100%	100%	Intégration globale

1.6 Notes annexes aux postes du bilan, du tableau des engagements reçus et données et du compte de résultat

1.6.1 Note 4 Bilan actif

1.6.1.1 Note 4.1 Actifs incorporels

	2019			2018
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels acquis, développés et en cours	28,94	- 12,77	16,2	16,7
Autres actifs incorporels	1,35	- 1,35	0,0	0,0
TOTAL	**30,3**	**- 14,1**	**16,2**	**16,7**

1.6.1.2 Note 4.2 Placements des entreprises d'assurance

	2019				
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	19,3	-	19,3	19,8	0,5
Actions et titres à revenu variable	0,0	-	0,0	0,0	-
Parts d'OPCVM actions	6,0	-	6,0	6,2	0,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	190,9	-	190,9	198,7	7,7
Parts d'OPCVM obligataires	47,6	-	47,6	47,6	0,0
Autres placements	1,0	-	1,0	1,0	- 0,0
TOTAL DES PLACEMENTS	**264,9**	**-**	**264,9**	**273,3**	**8,4**
Total des placements côtés	192,3	-	192,3	200,0	7,7
Total des placements non côtés	72,6	-	72,6	73,3	0,7
Part des placements d'assurance Vie	15,0	-	15,0	15,7	0,7
Part des placements d'assurance non Vie	249,9	-	249,9	257,6	7,7

1.6.1.3 Note 4.3 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

(en millions d'euros)	2019	2018
Provisions techniques Vie	**0,2**	**-**
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	0,2	-
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	**59,2**	**54,9**
- Provisions pour primes non acquises	0,8	0,8
- Provisions pour sinistres	58,4	54,1
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
TOTAL	**59,4**	**54,9**

1.6.1.4 Note 4.4 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

	2019			2018
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Primes restant à émettre	5,2	-	5,2	4,8
Autres créances	10,4	-	10,4	5,9
Créances nées d'opérations de réassurance	2,4	-	2,4	2,6
TOTAL	**18,1**	**-**	**18,1**	**13,3**

Les créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont à moins d'un an.

1.6.1.5 Note 4.5 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

	2019			2018
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Entreprises d'assurance - avoirs en banque	1,3	-	1,3	4,5
Autres entreprises - avoirs en banque	1,4	-	1,4	0,3
TOTAL	**0,1**	**-**	**0,1**	**4,9**

Les créances sur les entreprises du secteur bancaire sont à moins d'un an.

1.6.1.6 Note 4.6 Autres créances

	2019			2018
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Entreprise d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	0,0	-	0,0	0,0
- Etat, organismes sociaux	2,5	-	2,5	0,2
- Autres créances	2,4	-	2,4	1,3
Total des créances detenues par les entreprises d'assurances	**4,8**	**-**	**4,8**	**1,5**
Autres entreprises	-	-	-	-
- Personnel et comptes rattachés	0,0	-	0,0	0,0
- Etat, organismes sociaux	0,6	-	0,6	0,6
- Autres créances	0,0	-	0,0	0,1
Total des créances detenues par les autres entreprises	**0,6**	**-**	**0,6**	**0,5**
TOTAL	**5,5**	**-**	**5,5**	**2,0**

Les autres créances sont à moins d'un an.

1.6.1.7 Note 4.7 Autres actifs

	2019			2018
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Dépôts et cautionnements	0,2	-	0,2	0,1
Autres immobilisations corporelles	4,4	- 2,6	1,8	2,1
TOTAL	**4,6**	**- 2,6**	**2,0**	**2,2**

1.6.1.8 Note 4.8 Comptes de régularisation actif

	2019				2018
(en millions d'euros)	Non Vie	Vie	Autres activités	Total	Total
- Impôts différés actifs	2,7	0,1	0,3	3,1	3,3
- Intérêts et loyers courus non échus	1,9	0,2	-	2,1	2,5
- Frais d'acquistion reportés	17,5	-	-	17,5	18,6
- Charges constatées d'avance	1,5	0,3	0,2	2,0	2,4
- Autres comptes de régularisation - actif	0,1	0,0	-	0,1	0,4
TOTAL	23,8	0,6	0,5	24,9	27,2

1.6.2 Note 5 Bilan passif

1.6.2.1 Note 5.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 1 er janvier 2019 au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017	**23,27**	**12,78**	**52,79**	**8,21**	**97,05**
Mouvements sur l'année N-1	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	8,21	- 8,21	-
- Résultat N	-	-	-	10,68	10,68
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	11,21	-	-	11,21
- Autres mouvements	-	-	- 11,27	-	- 11,27
Situation au 31 décembre 2018	**23,27**	**23,99**	**49,73**	**10,68**	**107,67**
Mouvements sur l'année N	-	-	-	-	-
- Affectation du résultat N-1	-	-	10,68	- 10,68	-
- Résultat N	-	-	-	10,08	10,08
- Variation de capital	-	-	-	-	-
- Versement du dividende	-	-	-	-	-
- Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
- Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
- Autres mouvements	-	-	- 0,01	-	- 0,01
Situation au 31 décembre 2019	**23,27**	**23,99**	**60,40**	**10,08**	**117,73**

1.6.2.2 Note 5.2 Provisions techniques brutes de cession en réassurance

(En millions d'euros)	2019	2018
Provisions techniques Vie	**6,1**	**7,4**
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	6,1	7,4
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	**202,1**	**206,8**
- Provisions pour primes non acquises	48,9	51,9
- Provisions pour sinistres	137,9	141,7
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	15,2	13,0
- Autres provisions techniques	0,2	0,2
TOTAL	**208,2**	**214,2**

1.6.2.3 Note 5.3 Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	2019	2018
- Provision pour engagements sociaux	2,5	1,7
- Autres provisions	7,5	9,8
TOTAL	**10,0**	**11,5**

Les provisions pour risques sont constitués à hauteur de 4,68 M€ de l'écart d'acquisition né du rachat de LYBERNET SA.

1.6.2.4 Note 5.4 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

(En millions d'euros)	2019	2018
Dettes nées d'opérations d'assurance	**15,6**	**12,0**
-Assurés	0,3	0,4
-Autres dettes	15,3	11,6
Dettes nées d'opérations de réassurance	**4,3**	**2,5**
-Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-
-Autres dettes	4,3	2,5
TOTAL	**19,9**	**14,5**

Les dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance sont à moins d'un an.

1.6.2.5 Note 5.5 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

(En millions d'euros)	2019	2018
Entreprises d'assurance	**-**	**1,8**
- Dettes envers les établissements de crédit	-	1,8
Autres entreprises	**-**	**-**
- Dettes envers les établissements de crédit	-	-
TOTAL	**-**	**1,8**

Les dettes envers les entreprises du secteur bancaire sont à moins d'un an.

1.6.2.6 Note 5.6 Autres dettes

(En millions d'euros)	2019	2018
Entreprises d'assurance	**25,41**	**30,3**
- Dépôts et cautionnements reçus	8,88	8,8
- Personnel et comptes rattachés	2,65	2,3
- Etat et organismes sociaux	5,54	7,9
- Autres dettes	8,32	11,3
Autres entreprises	**5,68**	**3,8**
- Dépôts et cautionnements reçus	-	-
- Personnel et comptes rattachés	1,98	2,3
- Etat et organismes sociaux	0,94	0,4
- Autres dettes	2,77	1,1
TOTAL	**31,09**	**34,1**

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent au mois d'engagement demandé au client lors de la souscription d'un contrat d'assurance auto, multirisque habitation ou protection famille auprès de la société CARMA.

Les sommes versées par le client au titre du « mois d'engagement » sont destinées à compenser le non-paiement d'une prime ou portion de prime échue.

En cas de réalisation du contrat d'assurance, le mois de garantie est restitué intégralement à l'assuré sauf si cette résiliation résulte :

- Du non-paiement d'une cotisation après mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à l'article L 113-3 du code des assurances ;
- d'une nullité pour fausse déclaration intentionnelle (article L 113-8 du code des assurances).

1.6.2.7 Note 5.7 Comptes de régularisation passif

(En millions d'euros)	2019	2018
Entreprises d'assurance	**3,9**	**3,9**
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	3,9	3,9
Autres entreprises	**-**	**-**
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	-	-
TOTAL	**3,9**	**3,9**

1.6.3 Note 6 Engagements reçus et donnés

(En millions d'euros)	2019	2018
Engagements reçus	**-**	**-**
Engagements donnés	**-**	**-**
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	**18,7**	**20,7**

1.6.4 Note 7 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Note	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2019	2018	Var. en €	Var. en %
Primes émises		198,6	60,1	-	258,8	263,4	- 4,6	-1,8%
Variation des primes non acquises		3,0	-	-	3,0	0,6	2,4	404%
Primes acquises	Note 8.2	201,7	60,1	-	261,8	264,0	- 2,2	-1%
Produits d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-	-	0%
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités		-	-	0,9	0,9	0,9	0,0	1%
Autres produits d'exploitation		0,4	0,0	0,0	0,4	1,7	- 1,3	-76%
Produits financiers nets de charges	Note 7.1	6,7	0,3	-	7,0	4,3	2,6	60%
Total des produits d'exploitation courante		208,7	60,5	0,9	270,0	270,9	- 0,8	0%
Charges des prestations d'assurance	Note 7.2	- 100,9	- 10,13	- 0,1	- 111,1	- 85,2	- 25,9	30%
Charges ou produits nets de cession en réassurance		- 5,7	- 0,2	-	- 5,9	- 20,9	14,9	-72%
Charges d'exploitation bancaire		-	-	-	-	-	-	0%
Charges des autres activités		- 4,7	6,4	-	1,7	1,9	- 0,2	-12%
Charges de gestion	Note 7.2	- 91,6	- 48,5	1,11	- 139,0	- 149,2	10,2	-7%
Total des charges d'exploitation courante		- 203,0	- 52,4	1,0	- 254,4	- 253,3	- 1,0	0%
Résultat de l'exploitation courante		5,7	8,1	1,8	15,7	17,5	- 1,8	-11%
Transferts intersectoriels		7,1	- 6,4	- 0,63	-	0,0	- 0,0	0%
Résultat de l'exploitation courante économique		12,8	1,6	1,22	15,7	17,5	- 1,8	-11%
Autres produits nets		0,1	-	0,0	0,1	0,1	0,0	46%
Résultat exceptionnel	Note 7.3	- 0,6	-	0,1	- 0,5	- 2,0	1,5	-74%
Impôts sur les résultats	Note 7.4	- 4,2	- 0,5	- 0,5	- 5,2	- 4,9	- 0,3	5%
Résultat net des entreprises intégrées		8,1	1,2	0,8	10,1	10,7	- 0,6	-6%
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence					-	-	-	0%
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					-	-	-	0%
Résultat net de l'ensemble combiné					10,1	10,7	- 0,6	-6%
Intérêts minoritaires					-	-	-	0%
Résultat net (part du Groupe)					10,1	10,7	- 0,6	-6%
Résultat par action (en euros)					0,0	0,0	- 0,0	-6%
Résultat dilué par action (en euros)					-	-		

1.6.4.1 Note 7.1 Produits financiers nets de charges

(En millions d'euros)	Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	2019	2018
Revenus des placements	5,6	0,4	-	6,0	6,3
Autres produits des placements	-	-	-	-	-
Profits provenant de la réalisation des placements	2,4	0,1	-	2,5	0,0
Produits des placements	**8,0**	**0,4**	**-**	**8,5**	**6,3**
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 1,2	- 0,1	-	- 1,4	- 1,8
Autres charges de placements	-	-	-	-	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 0,1	-	-	- 0,1	- 0,2
Charges des placements	**- 1,4**	**- 0,1**	**-**	**- 1,5**	**- 2,0**
TOTAL	**6,7**	**0,3**	**-**	**7,0**	**4,3**

1.6.4.2 Note 7.2 Charges de gestion

(En millions d'euros)	Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	2019	2018
Honoraires et services extérieurs	7,11	0,09	-	7,20	15,23
Commissions et report de commissions	74,63	48,34	- 1,11	121,86	125,82
Impôts et taxes	1,57	0,07	-	1,64	2,22
Charges de personnel	5,70	-	-	5,70	8,43
Charges et produits de gestion diverses	0,21	- 0,01	-	0,20	- 0,16
Dotations aux amortissements et provisions	2,41	-	-	2,41	2,08
Reprises de provision	- 0,00	-	-	- 0,00	- 0,00
Sous-total	**91,63**	**48,49**	**- 1,11**	**139,01**	**153,61**
Transferts intersectoriels	7,0518	- 6,4248	- 0,63	-	0,00
TOTAL	**98,68**	**42,07**	**- 1,74**	**139,01**	**153,61**

1.6.4.3 Note 7.3 Résultat exceptionnel

(En millions d'euros)	2019	2018
Dotation et reprises provisions	2,3	2,3
Rappel impôts	-	-
Autres produits et charges	- 0,5	- 2,0
TOTAL	**1,8**	**0,3**

1.6.4.4 Note 7.4 Impôt sur les résultats

La ventilation de la charge d'impôt entre impôts différés et impôts exigibles est la suivante :

(En millions d'euros)	2019	2018
Impôts exigibles	- 4,1	- 4,2
Impôts différés	- 0,2	0,3
Variation des provisions fiscales		
Total	**- 4,3**	**- 3,9**

Les impôts différés se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	2019	2018
Impôts différés issus des décalages temporaires	- 3,1	- 0,4
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	1,2	1,2
Total impôts différés enregistrés au bilan	**- 1,9**	**0,8**
Dont :		
- actif (variation des provisions techniques)	- 2,4	- 0,4
- passif (provision d'égalisation)	1,2	1,2

Par convention, les impôts différés actifs sont signés en moins.

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique, calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux d'impôt applicable du Groupe CARMA est le suivant :

Rationalisation de la charge d'impôt au 31 décembre N	Base	Impôts
Impôts des sociétés théorique sur le résultat comptable avant impôt	14,4	- 4,6
Autres impôts		-
Autres effets (taux)		0,1
Impact des impôts différés et des déficits non activés		-
Effet des différences permanentes		0,2
Total		**- 4,3**

Respectant la directive du Groupe Carrefour, le taux d'impôt exigible applicable au titre de l'exercice 2019 sur les provisions long terme est de 25.83 %. Sur les provisions aux décalages temporaires d'un an, le taux retenu est de 32.02%.

1.6.4.5 Note 7.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes des entités du périmètre consolidé du Groupe CARMA sont répartis suivant le détail ci-dessous :

	2019			2018
(En millions d'euros)	KPMG	Pricewaterhouse-Coopers	Total	Total
Audit (Certification des comptes)	0,15	0,11	0,26	0,22
Autres prestations	-	-	-	-
TOTAL	0,15	0,11	**0,26**	0,22

1.6.4.6 Effectif

- Point sur l'évolution du personnel

Parmi les 3 entités du Groupe, 2 recensent du personnel, à savoir CARMA et LYBERNET. L'année 2019 a permis de stabiliser les effectifs.

Le Groupe n'a pas connu d'évolution d'organisation majeure.

- Départs

CARMA

En 2019, 17 collaborateurs ont quitté CARMA dont 7 dus à des fins de CDD, 2 à une mutation vers d'autres entités du groupe Carrefour et 1 dû à un départ en retraite.

Le turn over en 2019 est de 12,9 % tous contrats, et de 9,7 % sur les CDI (contre 6,6 % en 2018).

Cette évolution est principalement due à une dynamique de carrière plus forte que les années précédentes au sein de CARMA entre BU.

CARMA a également embauché d'années en années davantage de collaborateurs appartenant à la dernière génération, pour lesquels la dynamique de carrière externe fait partie intégrante de leurs ambitions personnelles et professionnelles.
Cette dynamique permet d'intégrer au sein de CARMA de nouvelles recrues possédant des compétences pointues sur nos domaines prioritaires de développement (notamment le digital, la connaissance client, le marketing).

LYBERNET
En 2019, 31 collaborateurs ont quitté LYBERNET dont 11 dus à des fins de CDD / alternance, 7 à des démissions, 1 dû à un départ en retraite, 4 fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur, 8 pour autres motifs et 4 mutations.
Le turn over en 2019 est de 17 % tous contrats, et de 12,4 % sur les CDI.

- Les rémunérations et leur évolution

CARMA
La rémunération mensuelle moyenne fin 2019 est de 3 102 € contre 2 867 € fin 2018 (tous contrats).
L'évolution de la masse salariale est retranscrite au travers des comptes sociaux annuels.

LYBERNET
La rémunération mensuelle moyenne fin 2019 est de 2 216,66 € (tout contrat).
L'évolution de la masse salariale est retranscrite au travers des comptes sociaux annuels.

- L'organisation du temps de travail

CARMA
Les collaborateurs bénéficient de 26 jours de congés payés et de 2 jours de fractionnement.
Dans le cadre du forfait jour défini, il est garanti aux salariés Cadres un nombre de 12 jours ouvrés de RTT.
Les collaborateurs appartenant au statut Non Cadre bénéficient de 6 jours de RTT.

LYBERNET
Les collaborateurs bénéficient de 26 jours de congés payés et de 2 jours supplémentaires pour les cadres.
Dans le cadre du forfait jour défini, il est garanti aux salariés Cadres un nombre de 15 jours ouvrés de RTT.
Les cadres soumis aux horaires bénéficient de 10 jours ouvrés de RTT ainsi que les cadres au forfait jour des plateaux.
Les collaborateurs appartenant au statut Non Cadre plateaux bénéficient de 6 jours de RTT, les non cadres des fonctions support bénéficient de 10 jours ouvrés de RTT.

- L'emploi

CARMA

L'effectif total de CARMA au 31 décembre 2019 est de 105 collaborateurs (104 au 31/12/2018).
Un effectif plutôt en cours de stabilisation après une croissance d'effectif entre 2015 et 2017 due principalement à la dissolution du GIE Carrefour Personal Finance Services et à l'intégration de 17 collaborateurs de cette entité au sein de CARMA en 2016.
Par ailleurs, l'évolution des orientations stratégiques de CARMA a nécessité l'intégration de nouvelles compétences induisant des recrutements externes pour assurer son développement.
L'effectif de CARMA au 31 décembre 2019 est composé de 31 Hommes (+5 % vs 2018) et de 74 Femmes (= vs 2018).
69 Collaborateurs appartiennent au statut Cadre et 36 appartiennent au statut Non Cadre.
Au 31 décembre 2019 : 93 collaborateurs étaient en CDI, 12 collaborateurs étaient en CDD.
L'effectif s'intègre parfaitement dans le concept du Groupe Carrefour, innovant et investi dans l'abrogation de toute discrimination en notamment en termes d'égalité Hommes Femmes.

LYBERNET
L'effectif total de LYBERNET au 31 décembre 2019 est de 150 collaborateurs.
Un effectif plutôt constant, cohérent avec son développement, 12 nouveaux conseillers ont intégré Lybernet en Janvier 2020.
Par ailleurs, l'évolution des orientations stratégiques du Groupe CARMA LYBERNET a nécessité l'intégration

de nouvelles compétences induisant des recrutements externes pour assurer son développement.

L'effectif de LYBERNET au 31 décembre 2019 est composé de 60 Hommes et de 90 Femmes.

47 Collaborateurs appartiennent au statut Cadre et 103 appartiennent au statut Non Cadre.

Au 31 décembre 2019 : 141 collaborateurs étaient en CDI, 9 collaborateurs étaient en CDD.

L'effectif s'intègre parfaitement dans le concept du Groupe Carrefour, innovant et investi dans l'abrogation de toute discrimination en notamment en termes d'égalité Hommes Femmes.

- Les embauches

CARMA

CARMA a recruté, en 2019, 18 collaborateurs, dont 9 en CDI et 9 en CDD (intégrant les contrats de professionnalisation ou d'alternance).

CARMA a favorisé, depuis ces dernières années, le développement de l'emploi en alternance.

LYBERNET

LYBERNET a recruté, en 2019, 18 collaborateurs, dont 12 en CDI et 6 en CDD (intégrant les contrats de professionnalisation ou d'alternance).

LYBERNET a favorisé, depuis ces dernières années, le développement de l'emploi en alternance.

1.6.5 Note 8 Informations sectorielles

1.6.5.1 Note 8.1 Comptes de résultat sectoriels

8-1-1 Compte technique de l'assurance non vie

	2019			2018
(en millions d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	**201,7**	**- 16,2**	**185,5**	**183,8**
Primes émises	198,6	- 16,2	182,5	183,1
Variation des primes non acquises	3,0	-	3,0	0,6
Part du compte technique dans les produits nets des placements	**3,7**	**-**	**3,7**	**2,4**
Autres produits techniques	**0,4**	**-**	**0,4**	**2,5**
Charges des sinistres	**- 98,7**	**10,4**	**- 88,3**	**- 79,6**
Prestations et frais payés	- 102,6	5,9	- 96,6	- 92,6
Charges des provisions pour sinistres	3,9	4,5	8,4	13,0
Charges des autres provisions techniques	**- 2,2**	**- -**	**2,2**	**- 0,0**
Participation aux résultats	**-**	**-**	**-**	**-**
Frais d'acquisition et d'administration	**- 96,3**	**- -**	**96,3**	**- 100,8**
Frais d'acquisition	- 83,6	- -	83,6	- 86,5
Frais d'administration	- 13,1	- -	13,1	- 14,7
Commissions reçues des réassureurs	0,4	-	0,4	0,4
Autres charges techniques	**- 0,0**	**- -**	**0,0**	**- 0,0**
Variation de la provision pour égalisation	**-**	**-**	**-**	**-**
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	**8,6**	**- 5,7**	**2,8**	**8,3**
Participation des salariés	- 0,0	- -	0,0	0,0
Produits nets des placements hors part du compte	2,9	-	2,9	1,6
Résultat de l'exploitation courante	**11,5**	**- 5,7**	**5,7**	**9,9**
Transferts intersectoriels	7,1	-	7,1	7,3
Résultat de l'exploitation courante économique	**18,5**	**- 5,7**	**12,8**	**17,3**

8-1-2 Compte technique de l'assurance vie

	2019			2018
(en millions d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	**60,1**	**- 0,3**	**59,8**	**64,0**
Part du compte technique dans les produits nets de placement	0,2	-	0,2	0,2
Autres produits techniques	**0,0**	**-**	**0,0**	**0,0**
Charges des sinistres	**- 10,1**	**0,1**	**- 10,0**	**- 10,1**
- Prestations et frais payés	- 11,4	0,1	- 11,3	- 11,1
- Charges des provisions pour sinistres	1,3	- 0,0	1,3	1,0
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-	-	-
- Provisions d'assurance vie	-	-	-	-
- Provisions en unité de compte	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	**- 38,5**	**-**	**- 38,5**	**- 41,4**
- Frais d'acquisition	- 37,7	-	- 37,7	- 40,6
- Frais d'administration	- 0,8	-	- 0,8	- 0,8
- Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Autres charges techniques	**- 3,6**	**0,0**	**- 3,6**	**- 5,1**
Résultat technique de l'assurance Vie	**8,1**	**- 0,2**	**7,9**	**7,5**
Participation des salariés	-	-	-	-
Produits nets des placements hors part du compte technique	**0,1**	**-**	**0,1**	**0,1**
Résultat de l'exploitation courante	**8,3**	**- 0,2**	**8,1**	**7,7**
Transferts intersectoriels	- 6,4	-	- 6,4	- 6,8
Résultat de l'exploitation courante économique	**1,8**	**- 0,2**	**1,6**	**0,8**

8-1-3 Compte d'exploitation des autres activités

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffres d'affaires	0,9	-
Autres produits d'exploitation	0,0	0,0
Charges d'exploitation	1,0	- 0,1
Résultat d'exploitation	**1,8**	**- 0,1**
Produits financiers nets de charges	-	-
Résultat de l'exploitation courante	**1,8**	**- 0,1**
Transferts intersectoriels	- 0,6	- 0,5
Résultat de l'exploitation courante économique	**1,2**	**- 0,6**

1.6.5.2 Note 8.2 Autres informations sectorielles

Les primes acquises s'analysent ainsi par zone géographique :

(en millions d'euros)	France	Espagne	Italie	Autres pays	Total
Année 2018	**220,1**	**42,5**	**1,4**	**-**	**264,0**
Année 2019	**218,8**	**42,7**	**0,3**	**-**	**261,8**

Les primes acquises s'analysent ainsi par catégorie :

VIE (en millions d'euros)	Décès	Prévoyance	Total affaires directes	Acceptation	Total général
Année 2018	**57,8**	**1,8**	**59,5**	**4,7**	**64,3**
Année 2019	**54,3**	**1,7**	**56,0**	**4,1**	**60,1**

Non VIE (en millions d'euros)	Assurance dommages	Assurances de personnes	Total affaires directes	Acceptation	Total général
Année 2018	133,9	60,0	193,9	5,8	199,7
Année 2019	138,2	57,4	195,7	6,0	201,7